



Mauvais controle technique

Par **titou**, le **23/10/2010** à **00:19**

Bonjour,rrnrJ'ai acheté un véhicule à un particulier le 6/10 dernier. Ce véhicule a passé le controle technique, et a subi une contre visite. Le vendeur a changé les pièces que mentionnait le controle technique pour la contre visite.rrnrAujourd'hui, j'ai du changé mes pneus, ils étaient arrivés à la limite .rrnrPuis, le garagiste en démontant mes roues, m'a appelé, et m'a fait voir que la roue bougeait énormément. Il me parle d'un roulement mort, et il manquerait aussi les bagues de cerclage des jantes.rrnrIl m'a dit que je ne devais pas rouler avec la voiture comme ça, car dangereux, les pneus vont s'user très très vite, et je risque d'occasionner d'autres dégats.rrnrJ'ai fait environ 1500 km depuis l'achat. Malheureusement, je ne connais rien aux voitures. J'ai fait confiance au vendeur, puisqu'il me vendait une voiture avec controle technique conforme.rrnrAi je un recours? rrnrJ'ai pris des photos des pneus montés sur la voiture avant de les changer, et demain je pense aller les reprendre au garage pour preuve.rrnrJ'ai besoin de tous vos conseils, je suis perdue dans toute cette mécanique.rrnrUn grand merci pour vos réponsesrrnrcordialement

Par **jeetendra**, le **23/10/2010** à **09:34**

Bonjour, pour moi il n'y a pas de vice caché, les problèmes cités (roulement mort, bague de cerclage...) sont causés par l'usure (usage du véhicule), ce sera à vos frais, d'autant plus que la jurisprudence considère, que, sur un véhicule âgé et kilométré, certaines pannes liées à l'usure (embrayage, plaquette de freins par exemples) sont largement prévisibles aux yeux de l'acheteur et ne constituent donc pas des vices cachés, cordialement.

Par **titou**, le **23/10/2010 à 13:15**

Bonjour
Merci pour votre réponse, mais un roulement ne s'use pas en quinze jours. J'ai vendu ma voiture juste avant qu'elle ait été refusée pour un silinblock mort, mais la roue ne bougeait pas comme la mienne actuellement.
Et les pneus idem.
même le garagiste m'a dit que le contrôle n'aurait jamais dû être validé.
J'attends lundi pour voir avec mon assurance.
cordialement
bonne journée

Par **Passepasse**, le **18/11/2010 à 11:27**

Bien évidemment que vous avez un recours, contacter votre protection juridique associée à votre assurance, j'étais dans le même cas et ce sont bien des vices cachés, obligation de réparations, échange ou remboursement du véhicule... c'est la loi et fort heureusement maintenant les gens restent persuadés à tort qu'ils ont peu de recours: il y en a et c'est généralement sans appel !
Ou alors il faudrait que soit stipulé "vendu en l'état" dans le cas contraire, ce sera l'arroseur arrosé!

Par **titou**, le **18/11/2010 à 15:28**

bonjour
Merci pour votre réponse, actuellement, j'ai pas mal de documents à renvoyer à l'assurance juridique, donc demain je leur envoie par mail, après avoir récupéré le certificat du garagiste qui m'a changé les pneus.
Pouvez-vous me dire comment se passe la procédure passepasse?
Et combien de temps cela demande-t-il?
merci pour votre réponse
cordialement

Par **Passepasse**, le **18/11/2010 à 22:14**

<http://www.auto-occasion.fr/achat-voiture/vice-auto-occasion.php>
Voici des infos très utiles en invoquant les articles du code, vous adressez un courrier recommandé au vendeur, retraçant bien les faits et vos attentes adressez une copie à votre protection juridique, si pas de réponse sous une dizaine de jours, la protection juridique prend le relais... Le délai dépend, si le vendeur fait trainer... Moi cela a mis 2 mois, j'avais même demandé dommages et intérêts, remboursements des frais occasionnés par l'immobilisation du véhicule, puisque ce dernier n'était même pas en état de rouler et que j'avais dû louer une voiture.
Bon courage mais ne vous inquiétez pas vous êtes dans votre bon droit

Par **mimi493**, le **18/11/2010 à 22:40**

Attention, le vice caché se prouve via une expertise, il ne faut donc pas faire la réparation avant l'expertise.
Par contre, les pneus ça ne peut pas être un vice caché: vous les avez

forcément vus lors de l'achat. Le vice caché doit être invisible à l'oeil. Si vous n'avez pas fait attention, c'est de votre faute, le vendeur ne vous a pas caché l'état des pneus.rnrnQuant au reste, ce que vous explique Jjeetendra, ce n'est pas que la pièce s'est usée en 15 jours, c'est qu'elle est dans l'état où elle doit être selon le kilométrage, donc il n'y a pas vice. Vous devrez prouver que le problème de la pièce n'est pas du à l'usure normale. ça sera à l'expert de le dire.rnrnLa jurisprudence dit qu'un acheteur d'un véhicule d'occasion n'a pas à attendre du véhicule qu'il soit comme neuf, mais qu'il ne peut attendre qu'un état conforme au kilométrage.rnrnCe n'est pas parce que passepasse a eu gain de cause, qu'il était dans la même situation que vous.

Par **titou**, le **18/11/2010 à 22:49**

bonsoirrrnrnmerci pour vos réponsesrnrn ce qui concerne les pneus, les pneus étaient en bon état lors de l'achat, pas neufs, mais bons pour passer au controle technique...le fait d'avoir un roulement complètement usé, entraine l'usure des pneus anormalement, et pourrait même, si je continuais à rouler avec cette voiture, entrainer de la casse sur d'autres pièces.rnrnje répète simplement ce que m'a dit le garagisterrnrn en même temps, je voulais repréciser que lors du controle technique, ce véhicule aurait du être refuser pour la désolidarisation de la roue...rnrncordialement

Par **Passepasse**, le **18/11/2010 à 23:09**

Idem donc , rnrnLe contrôle technique était ok , les pneus étaient neufs , 10 jrs après je roulais sur la limaille de fer je les ai fait changer ...10 jrs après idem à changer!j'ai de moi même refait faire un contrôle technique par un autre centre il etait castastrophe !!!! Rotules AV AR....triangles ,amortisseurs HScardans , soufflets de cardans , fuite d'huile ...etc ...si ca ce n'est pas du vice caché ! J'ai et encore de moi même fait faire une estimation de réparation par un garage 2600 de réparations pour un véhicule acheté 1700 !il a été suite à l'expertise immobilisé !

Par **sandtonyanais**, le **24/06/2014 à 16:31**

bonjour,rnrnj'ai acheter une voiture a petit prix avec CT ok mais voila des que j'ai rouler avec cette voiture le pneu arriere éclate sur autoroute, donc j'ai téléphoner au dépanneur d'autoroute est la le dépanneur me dit les autres pneus sont tout craquelés et sec donc pas étonnant que votre pneu a éclaté, car la voiture ne rouler plus depuis plusieurs mois apparemment!rnrncontre qui dois-je me retourner le vendeur? ou le controleur technique?